
PROCES-VERBAL

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019 ~

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 mars 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS.

Mmes Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Brigitte ETCHEVERRY, Valérie RECART, Marie-Dominique GAY.

M. Hugues BIGÉ (arrivé à 18h25).

~~~~~

Absents excusés : Mme Dominique GALLOT (pouvoir à M. Paul BAUDRY), Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. Pierre SORHAITS), Mme Emmanuelle DALLET, M. Michel KLISZ (pouvoir à M. Francis DAVRIL), M. Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Chantal BONZON), M. Hugues BIGÉ (arrivé à 18h25 - pouvoir à Mme Marie-Dominique GAY), M. Michel GOÑY.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

~~~~~

*Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h00.
Il énonce les élus excusés et les procurations.*

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

Pour :	17 (dont 6 pouvoirs)	
Abstention :	0	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Contre :	0	

ORDRE DU JOUR :

➤ **FINANCES** :

1. **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Mots s'animent » ;**

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

L'association « Les Mots s'animent » a demandé une aide exceptionnelle de 300€ pour financer les activités mises en place à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la bibliothèque.

Mmes RECART et ETCHEVERRY quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Pour : 15 (dont 6 pouvoirs) → *Adopté à l'unanimité*
Abstention : 0
Contre : 0

2. Versement d'une indemnisation à M. ALBAGNAC en raison d'une baisse d'activité due aux travaux du Centre Bourg ;

Rapporteur : M. Claude YAOUANC.

Une commission d'indemnisation a été créée par délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2018.

Cette commission a pour objet de recevoir les demandes d'indemnisation des commerçants ou de toute personne se considérant impactée par les travaux, de juger la recevabilité de la demande, et dans ce cas, évaluer le montant du préjudice subi.

La commission a étudié le dossier de M. ALBAGNAC, l'a déclaré recevable et a calculé un montant d'indemnisation de 11 771€.

Il est proposé ce soir au conseil municipal, de valider ce montant d'indemnisation.

Font partis de cette commission : Hugues Bigé, Michel Klisz, Sophie Delettre, Pierre Sorhais, Claude Yaouanc. Benoit Kuentz a été également entendu concernant le planning des travaux.

- Question de Mme Gay : Quelle somme a été demandée ?

M. Yaouanc : M. Albagnac n'a pas fait d'estimation.

- Question de Monsieur Le Maire : Comment cela se passe-t-il lorsque l'indemnisation proposée est contestée ?

Claude Yaouanc : Saisie du Tribunal Administratif. La mairie fournit toutes les pièces du dossier, ainsi que le procès-verbal de la commission, et le Tribunal juge si la requête est recevable ou non.

Le procès-verbal n'est pas transmissible, sauf à la juridiction administrative si besoin. Les débats ainsi que les documents restent confidentiels.

D'autres dossiers ont été déposés par : le pharmacien, le kiné, l'ancien gérant du trinquet, la coiffeuse.

Si le dossier est rejeté par la commission d'indemnisation, il ne passe pas en conseil municipal. Le rejet est notifié à l'intéressé, qui s'il le souhaite, peut intenter un recours auprès du Tribunal Administratif.

- Question de M. Sorhais : Le cas de M. Parmentier a été traité, mais on ne peut pas dire ce qu'il en ressort ?

Réponse de M. Yaouanc : rien ne lui a été notifié pour le moment, le dossier n'est pas complet. Le cas de M. Parmentier ne sera pas évoqué ce soir, cela reste confidentiel.

Pour : 15 (dont 6 pouvoirs) → *Adopté à la majorité*
Abstention : 2 (Mme GAY & M. SORHAITS)
Contre : 0

~~~~~

➤ **URBANISME :**

**3. Avis sur la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers de la mine de Brindos ;**

Rapporteur : M. Michel LAHORGUE.

La concession minière de Brindos nous intéresse en ce sens que nous avons des terrains sur la commune, qui se trouvent entre Les Salines et le Chemin de Pétaboure.

Des mesures supplémentaires vont être effectuées pour évaluer les tassements et envisager les travaux à faire pour les éviter. Il y aura d'autres arrêtés préfectoraux, tout d'abord pour indiquer la nature des travaux, puis un autre qui les validera.

Le dossier devait être déposé avant le 31 décembre 2018 (délai légal).

Pour : 17 (dont 6 pouvoirs) → *Adopté à l'Unanimité*  
Abstention : 0  
Contre : 0

#### **4. Déclassement, désaffectation et vente du local communal de l'ancienne crèche ;**

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

- M. Lahorgue : il faudrait préciser parcelles AB0057 « p » et AB0056 « p », car ce n'est qu'une partie des parcelles qui est concernée.
- S. Delette : l'acquéreur ne peut pas être la Maison d'assistantes maternelles, ce n'est pas une entité juridique. Si une SCI est créée, l'acquéreur sera donc cette SCI, et l'objet sera la Maison d'assistantes maternelles.

Ces modifications seront apportées à la délibération.

Pour : 17 (dont 6 pouvoirs) → *Adopté à l'Unanimité*  
Abstention : 0  
Contre : 0

#### **5. Autorisation de signer une convention avec les Consorts Labruquère, dans le cadre de l'opération conjointe avec l'Etablissement Public du Foncier Local (EPFL) ;**

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

L'EPFL avance avec les consorts Labruquère, si ce n'est qu'ils ont été soucieux pour des détails.

Ils ont souhaité signer un acte avec les consorts Labruquère, sans mentionner les servitudes qui existent actuellement, L'EPFL n'ayant un rôle que de relai avec la mairie (achat à la famille et vente à la mairie).

Aujourd'hui, une servitude permet de desservir le hangar situé à l'arrière de la maison. Ce qui est proposé, c'est que la mairie signe une convention avec la famille Labruquère, stipulant que tant qu'il n'y a pas de projet, la servitude peut rester en l'état, et à partir du moment où il y aura un projet, dans le cadre des travaux, cette servitude serait déplacée côté ouest, en limite de propriété.

Il sera également précisé que la mairie prend l'engagement de conserver le bâtiment dans son aspect actuel.

La fosse à purin existante, ne pose pas de problème pour l'EPFL.

- Question de M. Sorhais : Le prix n'est pas mentionné ?

Monsieur Le Maire : il est mentionné dans la délibération du 29 septembre 2018.

→ Arrivée de M. Hugues BIGÉ à 18h25

Pour : 17 (dont 5 pouvoirs) → *Adopté à l'Unanimité*  
Abstention : 0  
Contre : 0

➤ **SOCIAL :**

**6. Fixation du forfait communal pour l'année scolaire 2018-2019 ;**

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Le calcul n'avait jamais été fait. Cela fait un an que l'on travaille dessus et il s'avère que l'on arrive à un montant de 522€ qui peut paraître bas, mais qui s'explique par l'optimisation de l'école publique (très fréquentée).

Arcangues est en train de faire la même démarche.

Cela représente les frais payés par la commune pour la scolarisation des enfants de l'école publique.

- Question de S. Delettre : la formulation « *Les avantages consentis par une Commune pour le fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association ne peuvent pas être proportionnellement supérieurs à ceux consentis pour l'école publique* » sous-entend que l'on peut donner moins.

Monsieur Le Maire : La Loi dit qu'il faut donner le forfait.

La délibération sera modifiée en ces termes : « *Les avantages consentis par une Commune pour le fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association doivent être proportionnellement équivalents à ceux consentis pour l'école publique* »

Pour : 16 (dont 5 pouvoirs)

Abstention : 1 (M. KLISZ)

Contre : 0

→ ***Adopté à la majorité***

**7. Ikastola Arcangues - Bassussarry : Participation financière de la commune d'Arcangues pour l'année scolaire 2018-2019 ;**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Aujourd'hui, 27 élèves de Bassussarry sont scolarisés à l'Ikastola.

La commune devrait donc versé à l'Ikastola, 522€ X 27 enfants.

Cependant, la commune avance des frais, de l'ordre d'environ 5 000-6 000€ (ex. : frais de nettoyage, externalisé), qui viennent donc en déduction du montant du forfait communal.

Le maire d'Arcangues propose de participer à ces frais à hauteur de 1200€ pour l'année scolaire 2018-2019.

- Question de S. Delettre : qui paie pour les 8 enfants qui ne sont ni de Bassussarry, ni d'Arcangues ?

Monsieur Le Maire : cela concerne les communes d'Arbonne, Anglet et Ustaritz, qui versent directement à Seaska, qui reverse à l'ikastola.

Aujourd'hui, l'Ikastola a pour consigne de ne plus accepter d'enfants de l'extérieur.

- Question de V. Recart : Comment va-t-on leur signifier qu'ils ne doivent plus prendre d'enfants extérieurs ?

Monsieur Le Maire : Par courrier, co-signé par les maires d'Arcangues et Bassussarry.

Pour : 16 (dont 5 pouvoirs)  
Abstention : 1 (M. KLISZ) → *Adopté à la majorité*  
Contre : 0

**8. Ikastola Arcangues-Bassussarry : Autorisation de signer une convention d'occupation des salles de la Maison pour Tous avec l'association Biez Bat Ikastola ;**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Cette année, l'Ikastola occupe d'avantage de salles de la maison pour tous, pour cette raison, il est proposé de signer une nouvelle convention d'occupation, qui réajuste le prix du loyer en fonction de l'occupation réelle des salles (1 000€ en plus par an), et le détail de l'occupation des salles.

Pour : 16 (dont 5 pouvoirs)  
Abstention : 1 (M. KLISZ) → *Adopté à la majorité*  
Contre : 0

~ ~ ~ ~ ~

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

1) Question de M. GOÑY :

*« Le bâtiment multi service est en voie d'achèvement.*

*Celui d'Anglet Coeur Sutar le sera sur 1 300 m<sup>2</sup> avec entre autres boulangerie et épicerie livrables en 2021.*

*Initialement prévues pour permettre à Bassussarry d'accueillir une plus grande épicerie, ces façades sans âme ne ressemblent-elles pas de trop à une clinique ?*

*Lors du Conseil Municipal du 21 Janvier 2019, la majorité expliquait la démission de l'actuel épicier par son seul souhait de changer de vie.*

*Pouvez-vous nous confirmer que le loyer va tripler en passant de 8 400€ /an à 25 000€ /an ? Augmentation conséquente qui aurait pu inciter Fred à démissionner ? »*

Monsieur Le Maire :

Même si je réponds d'habitude en présence de l'auteur de la question, M. GOÑY étant retenu par son travail, je vais quand même répondre à sa question.

Je n'ai pas connaissance du loyer, cela se passe entre CODIS et le gérant.

J'ai rencontré Fred plusieurs fois, je connais les raisons pour lesquelles il arrêté, il me les a écrites dans un courrier, mais je ne parlerai pas de sa vie privée, cela ne nous regarde pas.

Ne connaissant pas le loyer, je pense tout de même que l'affaire est jouable, étant donné qu'un nouveau gérant s'y est intéressé.

Je sais que le prix du loyer n'est pas la raison du départ de Fred.

M. Sorhais : On sait que Fred n'a pas d'autres projets pour le moment, car il reste à l'épicerie.

V. Recart : Cela ne nous regarde pas !

M. Sorhais : Il m'a quand même dit que le nouveau loyer lui faisait peur.

Monsieur Le Maire : Ce n'est pas ce qu'il a écrit. On peut toujours tout interpréter. Dans tous les cas, je respecte sa décision.

M. Lahorgue : La photo prise du bâtiment n'est pas la plus favorable, cependant ce dossier est passé en commission d'urbanisme où M. Sorhais a siégé (cf. compte-rendu de la commission d'urbanisme du 29 novembre 2017, avec un avis favorable, signé par M. Sorhais).

M. Sorhais : quand je monte la côte et que je vois ce bâtiment, je trouve cela horrible, mais ce n'est que mon avis.

B. Etcheverry : Il y a évidemment le côté esthétique du bâtiment, mais également les exigences techniques dues à l'activité du bâtiment à prendre en compte.

P. Sorhais : va-t-il y avoir des volets sur cette façade ?

M. Lahorgue : On a eu une proposition avec des volets car cela nous intéressait, cependant esthétiquement parlant, « on se serait cru à Dancharia ».

Monsieur Le Maire : je n'ai pas entendu de critiques sur ce bâtiment.

P. Sorhais : L'essentiel est que l'on est plus de choix dans la nouvelle épicerie. Si le boulanger vient, c'est très bien.

## 2) Question de M. SORHAITS :

*« Depuis quelques mois, je vous alerte sur le probable demi-tour du tram'bus censé desservir ERROBI à hauteur de Leroy Merlin, donc après nos bouchons routiers.*

*C'est encore le son de cloche que j'ai eu voici une dizaine de jours au bureau d'études et mobilité.*

*Le 26 mars 2019, la CAPB a convié des élus d'ERROBI à une réunion consacrée à la thématique « Mobilités ».*

*Nous verrons enfin ce qu'il en sortira si la langue de bois n'est pas de mise.*

*Avec ses 3 200 habitants, Bassussarry représente 1% de la population globale de la CAPB.*

*Quel pourcentage des recettes fiscales de la CAPB est issue de Bassussarry ?*

*Quel pourcentage des investissements de la CAPB sont réalisés à Bassussarry ? »*

Monsieur Le Maire :

Avant toutes les recettes financières liées à l'économie revenaient à ERROBI, maintenant elles reviennent à la CAPB.

La retombée il ne faut pas la regarder au niveau de Bassussarry, mais aussi sur ce qu'il y a autour.

Il faut réfléchir en termes de territoire (ex. les transports, qui profiteront directement à nos communes, l'eau, l'agriculture, la formation, l'économie, etc).

Des éléments de réponse à cette question vont nous être fournis, mais ne raisonnons pas à l'échelle de la commune mais du territoire !

P. Sorhais : Suite à cette réunion, on voit bien que pour Bassussarry, aller prendre le tram'bus va être compliqué puisqu'aucune étude n'est en cours pour desservir Planuya. Après la réunion il a été annoncé que des travaux seront nécessaires, mais que l'on réussira à mettre le tram'bus jusqu'à Planuya, ce qui était rassurant. Mais en rentrant par la 4 voies, j'ai envoyé un mail pour savoir comment techniquement cela pourra se faire. J'ai donc envoyé un mail, auquel on m'a répondu que pour le moment, aucune étude ni projection n'était en cours.

Monsieur Le Maire : il n'a pas dit « aucune », il a dit pendant la réunion, qu'il appartiendra aux élus de décider : proposition qui leur sera faite en 2020.

Aujourd'hui, on nous amène un service de transport en commun qui intègre l'attente du bouchon du matin.

Le premier problème à régler est celui du transport scolaire, car aujourd'hui, encore trop d'enfants empruntent la voiture.

Pas plus tard qu'hier, nous étudions Planuya avec le Président Etchegaray. C'est vrai que pour le moment il n'y a pas de dates, de planning, mais je fais confiance aux personnes compétentes, expertes en la matière ce qui est le cas à l'agglomération.

Ce que la CAPB souhaite d'ici l'année prochaine, c'est qu'il y ait une voie réservée aux bus.

Ce qui est fait actuellement en matière de transports sur l'ensemble du territoire de l'agglomération est exceptionnel, on ne l'aurait pas espéré il y a encore six mois de cela.

Le coût de l'autoroute va être baissé, il est nécessaire de faire un parking relais au niveau du Leroy Merlin pour les personnes qui empruntent l'autoroute, il est également envisagé d'en faire un autre entre Maignon et Planuya.

P. Sorhais : je vous enverrai la réponse par mail, et vous verrez qu'il n'y a aucune étude en cours pour le moment.

Monsieur Le Maire : Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y aura pas, car je peux vous dire que le dossier avance, mais nous n'aurons pas tout d'un seul coup.

P. Sorhais : Le parking au niveau du Leroy Merlin, c'est dans le but de capter les gens qui vont sortir de l'autoroute, se garer et monter dans un bus ?

Monsieur Le Maire : C'est ce qui a été annoncé en réunion. L'objectif est de laisser sa voiture là, prendre le tram'bus, ce qui évite de d'engorger et de payer un parking dans les centres ville.

P. Sorhais : Souvenez-vous quand j'avais suggéré de mettre des portiques aux péages afin de faire payer les camions et d'obtenir la gratuité de l'autoroute. Au lieu que ce soit les camions qui paient, comme cela se fait ailleurs, on obtient une remise sur le coût de l'autoroute, mais la communauté d'agglomération nous impose de l'autre côté.

Monsieur Le Maire : Ms Etchegaray et Olive ont bien négocié, il est même question de réviser les échangeurs de Leroy Merlin et de Saint-Jean-de-Luz, alors que même Mme Alliot-Marie, encore ministre, n'y était pas arrivé.

P. Sorhais : quand j'ai rencontré M. Duhamel, il m'a répondu qu'il avait pour consigne de travailler exclusivement sur le BAB.

Monsieur Le Maire : Mettez-vous à la place d'un directeur, il a un devoir de discrétion. Ce seront les politiques qui décideront en fonction des propositions qui leur seront faites.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19h00.*

Fait à Bassussarry, le 3 avril 2019.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY**

